
RAPPORT FINANCIER 2025

Contrairement au budget établi, le compte de résultat se solde par un excédent de recettes de CHF 272 828.–. Cela mérite une explication.

Le budget 2025 a été élaboré en temps de grande incertitude. La publication de l'étude pilote sur les abus sexuels en septembre 2023 a fait exploser le nombre de sorties d'Église, et les demandes au fonds d'indemnisation pour les victimes d'abus ont triplé. La CES, la Conférence centrale et la KO-VOS ont annoncé la mise en place de plusieurs mesures de prévention et d'intervention, toutes coûteuses.

Par conséquent, de grosses sommes ont été inscrites au budget 2025 pour financer ces mesures contre les abus. Une année plus tard, cependant, la dynamique s'est apaisée sur tous les plans : en 2025, l'offre de consultation et le fonds d'indemnisation ont été nettement moins sollicités qu'attendu. Par ailleurs, certaines mesures n'ont pas pu être mises en œuvre si rapidement. Les diocèses assument eux-mêmes les coûts des évaluations. Du côté des revenus, il s'agit de relever quelques généreuses contributions extraordinaires de la part d'Églises nationales et d'une paroisse pour le financement des mesures.

L'année dernière, la Conférence centrale a reçu CHF 13 672 239.– de ses membres. Sur ce montant, CHF 8 766 900.– ont été versés à 35 organisations et CHF 2 160 000.– à la Conférence des évêques suisses. La somme de CHF 437 122.– a permis à la Conférence centrale de s'acquitter de certaines redevances de droits d'auteur de toutes les institutions catholiques.

1. Résultat au 31 décembre 2025 (pour les chiffres, cf. annexe)

Les comptes annuels 2025 se soldent par un excédent de recettes inattendu de CHF 272 828.–. Un important excédent de charges de CHF 582 250.– avait été inscrit au budget. Ce bilan positif tient avant tout aux charges nettement plus faibles dans le domaine des abus sexuels, en lien avec le traitement, l'indemnisation, la prévention et l'intervention. Celles-ci étaient inférieures de CHF 698 816.– au budget de CHF 1 352 000.– (KST 23) en raison du fonds d'indemnisation, qui n'a dû être alimenté qu'une seule fois en 2025 compte tenu de la nette diminution des demandes et des généreuses contributions extraordinaires à ce fonds d'une Église cantonale et d'une paroisse. Dans le domaine des mesures, les coûts du conseil aux victimes inscrits au budget ont été surestimés. En matière d'évaluations, la Conférence centrale a financé 60 % des coûts du développement ; les coûts des évaluations des aumôniers et aumônières en devenir sont en revanche majoritairement pris en charge par les diocèses, conformément à leur souhait explicite.

Les charges d'exploitation (KST 15) ont elles aussi été nettement inférieures au montant inscrit au budget. Cela est dû essentiellement au fait que les honoraires versés aux experts et consultants externes (KST 152) étaient sensiblement moins élevés que le montant inscrit au budget, car désormais, le secrétariat général organise et réalise la communication et les manifestations en grande partie lui-même.

De plus, la contribution destinée à l'Église synodale (KST 242) n'a de loin pas été utilisée ; la facture est ainsi de CHF 59 492.– inférieure au budget.

La gestion parcimonieuse des fonds confiés se reflète aussi dans les comptes en ce qui concerne la Conférence centrale elle-même (KST 10 et 20). Ici aussi, les coûts sont en dessous du budget. Ces économies ont pu être réalisées p. ex. pour le crédit-cadre de la présidence. De manière générale, les dépenses relatives aux jetons de présence ont été inférieures à ce qui était prévu dans le budget.

Le crédit-cadre pour le cofinancement de CHF 9,17 millions fait face à des conventions de subventionnement et à des contrats de prestations de CHF 8,76 millions. Cette différence est due au système de préfinancement. Au moment de l'établissement du budget, les décisions en matière de cofinancement ne sont pas encore disponibles, car celles-ci ne sont prises qu'à la fin de l'exercice pour l'année suivante. Le présent écart est lié à la suppression du financement d'Ethik 22, au lancement retardé du Centre de compétences pour l'accompagnement spirituel en milieu de santé et à un subside moins élevé au SPI compte tenu d'une vacance de poste prolongée.

Le service Vox Ethica (KST), intitulé jusqu'ici service Éthique et société, figure pour la première fois dans les comptes, mais n'a aucune incidence sur les coûts car ceux de 2024 ont été déduits du subside à la CES.

Les réserves au bilan ont évolué comme suit :

- Le fonds de financement de projets et d'innovation (compte 2910.00) s'est réduit de CHF 15 781.– et se monte à CHF 909 295.–.
- Le niveau de la réserve du cofinancement (compte 2910.10) a augmenté de CHF 412 160.– et passe à CHF 3,9 millions.

1.1. Contributions Église Suisse

Pour pouvoir accomplir ses tâches, la Conférence centrale perçoit la « contribution Église Suisse » auprès de ses 26 membres. Il s'agit d'une contribution de membre spécifique : elle se calcule pour moitié selon la part de la population catholique résidente et pour moitié en fonction de la capacité financière des corporations. Son versement dépend de leur approbation par les parlements ecclésiastiques cantonaux, en principe les synodes, qui ne sont soumis à aucune souveraineté fiscale de la part de la Conférence centrale. Elle est fondée sur une solution de compromis. En 2025 aussi, elle a été acquittée par la grande majorité des membres.

Le montant cible des contributions Église Suisse 2025 a été fixé par l'assemblée plénière de la Conférence centrale à CHF 14,68 millions. Après déduction des versements partiels des cantons de Neuchâtel, de Genève, du Tessin, d'Appenzell Rhodes-Intérieures et du Valais, le produit escompté était de CHF 13,65 millions. L'année dernière, la Conférence centrale a reçu CHF 13 672 239.– de ses membres. La différence entre la somme cible et les contributions réellement versées s'établit à env. CHF 1 million.

Pour ne pas dépenser plus qu'elle n'encaisse, la Conférence centrale ne définit les subsides à allouer aux organisations cofinancées qu'elle soutient qu'après avoir reçu les contributions Église Suisse de la part de ses membres. C'est la raison pour laquelle, au moment de la clôture des comptes, les subsides décidés en novembre 2025 et versés en 2026 figurent dans le bilan de la Conférence centrale sous les capitaux de tiers (KST 20).

1.2. Autres produits

Le Conseil synodal du canton de Zurich a la gentillesse de prendre en charge les coûts de la troisième assemblée plénière de la Conférence centrale, qui a traditionnellement lieu à Zurich (CHF 15 000.–). En outre, les autres hôtes se sont montrés extrêmement généreux et ont pris en charge une grande partie des frais. Le conseil synodal du canton de Zurich exonère la Conférence centrale des frais de loyer et d'infrastructure pour le secrétariat général, dont les locaux sont situés au siège de l'administration de la corporation ecclésiastique du canton de Zurich. Ces deux postes sont comptabilisés comme produit dans les comptes (comptes 4260.00 et 4611.00, remboursements de tiers). Toutes les contributions résultant de la participation aux coûts des Églises cantonales se trouvent sur ces comptes.

D'autres produits extraordinaires proviennent de contributions volontaires d'Églises cantonales ou de paroisses pour le domaine des abus. Ceux-ci sont comptabilisés sous le centre de coûts 232.

En raison du taux d'intérêt effectif nul, les revenus des capitaux à hauteur de CHF 2398.– ont été minimes.

2. Dépenses par groupes principaux

Les comptes de la Conférence centrale sont répartis en cinq groupes principaux : les groupes principaux 1 à 4 regroupent les différents domaines d'activité (charges), tandis que le dernier groupe principal comprend les charges non liées aux recettes.

Le groupe principal 1 de la Conférence centrale comprend les charges liées aux organes de la Conférence centrale (Assemblée plénière, présidence, Secrétariat général), les frais de fonctionnement, les

manifestations et les dépenses spécifiques à la gestion du cofinancement CES|RKZ, qui incombe pour l'essentiel à la Conférence centrale. Ces coûts, d'un montant de 900 000 CHF, représentent 6,5 % des charges totales.

Le groupe principal 2 « Prestations de la Conférence centrale » prend en compte différents domaines d'activité que la Conférence centrale finance pour l'Église catholique en Suisse. Ces coûts représentent 11 %.

Le groupe principal 3 « Cofinancement CES|RKZ » comprend le crédit que la Conférence centrale met à disposition pour cofinancer, en concertation avec la CES, une bonne trentaine d'organisations ecclésiastiques : pour les tâches pastorales qu'elles accomplissent au niveau national ou régional, elles reçoivent, en complément de leurs propres recettes, une subvention plus ou moins importante dans le cadre de contrats de prestation. Exactement deux tiers des dépenses de la Conférence centrale relèvent de ce groupe principal.

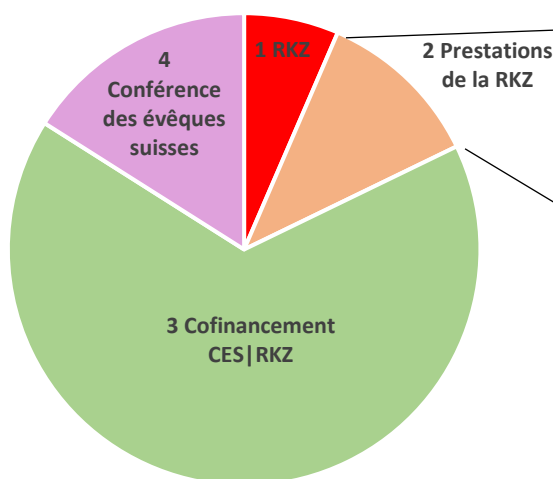
Le groupe principal 4 « Conférence des évêques suisses » comprend la contribution forfaitaire de la Conférence centrale aux frais de la CES. Cette contribution est négociée tous les quatre ans.

En 2025, les dépenses de la Conférence centrale se répartissaient comme suit :

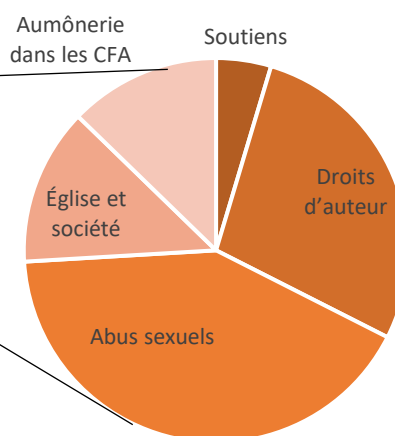
Numéro	Désignation	Comptes 2025
1	Conférence centrale	899'112
10	Organes	731'265
15	Charges d'exploitation	81'958
16	Manifestations	0
17	Cofinancement CES/RKZ: direction et représentation RKZ	85'890
2	Prestations de la Conférence centrale	1'569'680
20	Soutiens	72'669
21	Droits d'auteur	437'122
23	Abus sexuels	653'184
24	Église et société	207'316
25	Cours	-611
26	Aumônerie nationale	199'999
3	Cofinancement CES RKZ	9'170'000
30	Crédits-cadres	8'766'900
39	Crédits supplémentaires	403'100
4	Conférence des évêques suisses	2'220'000
40	Crédit-cadre	2'160'000
41	Crédits supplémentaires	60'000

9	Finances	-14'131'621
90	Contributions Église Suisse	-14'129'222
96	Gestion de la fortune et des dettes	-2'399
97	Redistributions	0
98	Clôture	0
Résultat comptable		-272'828

Charges par groupes principaux



Groupe principal 2



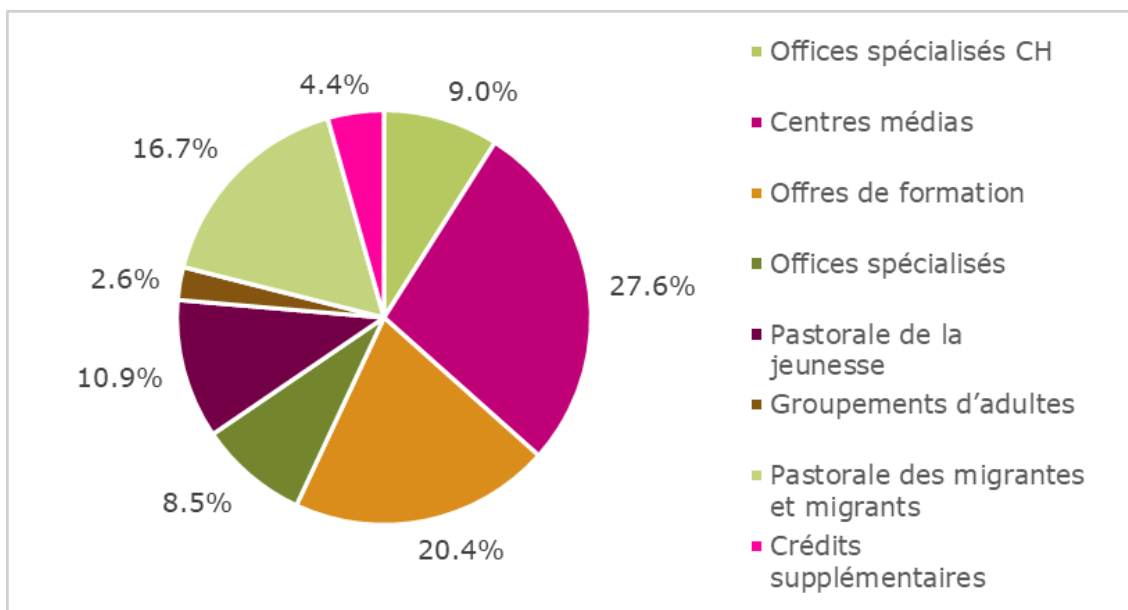
Les dépenses de CHF 13,86 millions sont compensées par des revenus d'env. CHF 14,13 millions.

2.1. Cofinancement des tâches pastorales

Dans le compte de résultat 2025 sont débités les fonds qui seront à disposition en 2026 pour le cofinancement des tâches pastorales à l'échelon national et à celui des régions linguistiques.

L'assemblée plénière de la Conférence centrale définit le montant du crédit du cofinancement global. Les organismes paritaires de la CES et de la Conférence centrale décident ensemble de l'utilisation des fonds. Dans ce cadre, la Commission de planification et de financement répartit les fonds entre sept domaines d'activité tout en constituant une réserve pour les projets d'importance majeure. Les sept domaines d'activité sont pris en charge par quatre groupes spécialisés, qui examinent les demandes de subsides et mènent des entretiens avec les organisations. Leurs propositions sont soumises pour décision à l'assemblée ordinaire de la Conférence des évêques et à l'assemblée plénière de la Conférence centrale. Si la CES et la Conférence centrale arrêtent des décisions analogues, celles-ci entrent en vigueur.

Les fonds attribués au crédit du cofinancement en 2025, à hauteur de CHF 9 170 000.–, seront répartis en 2026 entre les divers domaines de tâches de la manière suivante :



Répartition du crédit du cofinancement en 2025 entre les domaines de tâches

En 2023, de nouveaux contrats de prestations ou de subventionnement ont été conclus avec la plupart des organisations cofinancées, qui s'appliquent pour une durée de quatre ans. Le financement pour 2026 n'a subi que des changements mineurs. La somme destinée aux projets d'importance majeure (crédit supplémentaire et crédit pour les projets) et aux réserves est de CHF 403 100.– pour 2026. Ce montant est réparti ainsi : CHF 100 000.– pour les crédits supplémentaires et crédits pour les projets 2026 et CHF 303 100.– comme montant résiduel pour le cofinancement 2026.

2.2. Renchérissment

La compensation du renchérissement a de nouveau été accordée en 2025, mais n'a pas fait l'objet d'une nouvelle augmentation. En 2025, les crédits de projet étaient exclus de la compensation du renchérissement. Le crédit pour la CES s'est élevé à CHF 2 160 000.–.

2.3. Domaine des abus sexuels

Compte tenu du recul des signalements par les victimes d'abus sexuels prescrits, une seule augmentation du fonds de CHF 150 000.– a été nécessaire contre trois prévues dans le budget. Ces moyens ont été déposés en faveur du fonds d'indemnisation des victimes d'abus sexuels prescrits. La Conférence centrale prend en charge 30 % de ces coûts (soit CHF 150 000.–), la Conférence des évêques suisses 60 %, et les ordres religieux (VOS'USM) 10 %. Grâce à de généreuses contributions extraordinaires d'une Église cantonale et d'une paroisse pour une somme totale de CHF 150 000.–, le montant inscrit au KST 232 s'élève à CHF 0.– et est donc sans incidence sur le résultat.

La Conférence centrale a également assumé 30 % des frais concernant l'étude pilote sur l'examen des abus sexuels commis dans le contexte de l'Église catholique en Suisse. Le dernier versement, d'un montant de CHF 420 000.– (KST 231), était dû en 2025.

2.4. Subsidies de projet

Petites aides de la présidence (KST 201)

Le crédit-cadre de la présidence, qui s'élevait à CHF 25 000.–, a été débité au total de CHF 17 669.–. Les projets suivants ont été soutenus :

Projets	Montant accordé (en CHF)
Église catholique romaine en Argovie ; financement d'un nouveau site Internet et organisation de la « Longue nuit des Églises » 2025	5 000.00
Subvention pour la publication d'une habilitation sur la relation entre la Suisse et le Saint-Siège 1873-1920 de Lorenzo Planzi	3 000.00
Contribution aux coûts de participation au jubilé des équipes synodales à Rome (du 24 au 26 octobre 2025)	2 546.90
Contribution à un colloque à l'Université de Fribourg, réformes des Églises	1 000.00
Société suisse d'utilité publique : cotisation 2025 à l'Observatoire du bénévolat	2 500.00
Manifestation « Foi – pouvoir – politique » du Forum politique Berne (partage égal des coûts Conférence centrale / EERS)	1 063.25
Manifestation à but de réseautage Église et médias (partage égal des coûts RKZ/ CES ; les frais d'interprétation ont été pris en charge par une Église cantonale)	2 559.30
Total	17 669.45

Fonds de financement de projets et d'innovation (KST 200)

Les contributions suivantes ont été allouées en 2025 du fonds de financement de projets et d'innovation :

Projet	Montant accordé (en CHF)
Unione Femminile Cattolica Ticinese (UFCT), suite de la demande de 2023, 2 ^e contribution	5 000.00
Mandat 2025 d'Helena Jeppesen dans le domaine de la synodalité	10 781.50
Total	15 781.50

Le fonds de financement de projets et d'innovation n'a pas été alimenté en 2025. CHF 15 781.– ont toutefois été prélevés, entraînant une diminution du capital à CHF 909 295.–.

Au total, CHF 72 669.– ont été dépensés pour des soutiens (KST 20).

3. Personnel

Le secrétariat général de la Conférence centrale emploie Claudia Willi (80 %), Dominik Oetterli (80 %), Urs Brosi (100 %) et Sabine Stalder (80 %).

L'équipe du service « Abus » se compose du responsable Stefan Loppacher (70 %), d'Annegret Schär (50 %) et de Mari Carmen Avila (20 %, comptabilisés à la Fédération ecclésiastique catholique romaine du canton de Vaud (FEDEC-VD)).

Bilan des mouvements 01.01.2025 - 31.12.2025

Monnaie CHF

Röm.-Kath. Zentralkonferenz der Schweiz (RKZ)

Numéro	Désignation	Report de solde	Solde final
1	Actifs	17'870'323.47	18'957'317.95
10	Patrimoine financier (PF)	17'870'322.47	18'957'316.95
100	Liquidités et placements à court terme	8'605'617.81	18'181'946.27
101	Créances	4'825.16	3'560.63
102	Placements financiers à court terme	8'500'000.00	0.00
104	Comptes de régularisation de l'actif (CR)	29'879.50	41'810.05
107	Placements financiers à long terme	730'000.00	730'000.00
14	Fortune de placement / patrimoine administratif (PA)	1.00	1.00
140	Immobilisations corporelles du patrimoine administratif	1.00	1.00
2	Passifs	-17'870'323.47	-18'684'489.59
20	Capitaux de tiers	-11'594'980.58	-11'695'165.52
200	Engagements courants	-11'497'528.40	-11'693'949.52
204	Comptes de régularisation du passif (CR)	-97'452.18	-1'216.00
29	Capitaux propres	-6'275'342.89	-6'989'324.07
291	Fonds dans les capitaux propres	-4'422'352.78	-4'818'731.01
293	Préfinancements	-342'080.55	-860'203.42
299	Excédent / découvert au bilan	-1'510'909.56	-1'310'389.64
	Bénéfice réel	0.00	-272'828.36
	Total Passifs	-17'870'323.47	-18'957'317.95

Compte de résultat 1.1.2025 - 31.12.2025

Monnaie CHF

Röm.-Kath. Zentralkonferenz der Schweiz (RKZ)

Numéro	Désignation	Rechnung 2025	Budget 2025	Rechnung 2024
1	Conférence centrale	899'112.26	1'022'250.00	937'030.57
10	Organes	731'264.61	749'750.00	721'847.52
15	Charges d'exploitation	81'957.76	162'500.00	96'162.91
16	Manifestations	0.00	0.00	35'697.73
17	Cofinancement CES/RKZ: direction et représentatio..	85'889.89	110'000.00	83'322.41
2	Prestations de la Conférence centrale	1'569'680.06	2'330'000.00	1'455'483.47
20	Soutiens	72'669.45	90'000.00	116'000.00
21	Droits d'auteur	437'122.45	420'000.00	458'052.60
23	Abus sexuels	653'183.95	1'352'000.00	829'277.22
24	Église et société	207'316.16	265'000.00	52'153.65
25	Cours	-610.95	3'000.00	0.00
26	Aumônerie nationale	199'999.00	200'000.00	0.00
3	Cofinancement CES RKZ	9'170'000.00	9'170'000.00	9'169'800.00
30	Crédits-cadres	8'766'900.00	9'170'000.00	8'781'400.00
39	Crédits supplémentaires	403'100.00	0.00	388'400.00
4	Conférence des évêques suisses	2'220'000.00	2'220'000.00	2'220'000.00
40	Crédit-cadre	2'160'000.00	2'160'000.00	2'160'000.00
41	Crédits supplémentaires	60'000.00	60'000.00	60'000.00
9	Finances	-14'131'620.68	-14'160'000.00	-13'782'314.04
90	Contributions Église Suisse	-14'129'221.95	-14'070'000.00	-13'920'886.05
96	Gestion de la fortune et des dettes	-2'398.73	-90'000.00	-61'614.56
97	Redistributions	0.00	0.00	-333.35
98	Clôture	0.00	0.00	200'519.92
Total		-272'828.36	582'250.00	0.00

Mitgliederbeiträge 2025 / Contributions dues à la RKZ 2025

	CHF
ZH Röm.-kath. Körperschaft des Kantons Zürich	2'692'656.00
BE Röm.-kath. Landeskirche des Kantons Bern	775'558.00
LU Röm.-kath. Landeskirche des Kantons Luzern	1'341'102.00
UR Röm.-kath. Landeskirche Uri	118'974.00
SZ Römisch-Katholische Kantonalkirche Schwyz	617'349.00
OW Verband röm.-kath. Kirchgemeinden des Kantons Obwalden	131'714.00
NW Röm.-kath. Landeskirche des Kantons Nidwalden	196'872.00
GL Verband der röm.-kath. Kirchgemeinden des Kantons Glarus	55'124.00
ZG Vereinigung der Kath. Kirchgemeinden des Kantons Zug	804'005.00
FR Corporation ecclésiastique cath. du Canton de Fribourg	727'521.00
SO Röm.-kath. Synode des Kantons Solothurn	416'857.95
BS Röm.-kath. Kirche des Kantons Basel-Stadt	185'279.00
BL Röm.-kath. Landeskirche des Kantons Basel-Landschaft	379'116.00
SH Röm.-kath. Landeskirche des Kantons Schaffhausen	85'707.00
AR Verband röm.-kath. Kirchgemeinden des Kantons Appenzell A.Rh.	78'688.00
AI Katholische Kirchgemeinden Innerrhodens	50'000.00
SG Katholischer Konfessionsteil des Kantons St. Gallen	1'316'763.00
GR Katholische Landeskirche von Graubünden	364'791.00
AG Röm.-kath. Landeskirche des Kantons Aargau	1'040'368.00
TG Katholische Landeskirche des Kantons Thurgau	397'021.00
TI Diocesi di Lugano	353'000.00
VD FEDEC - Fédération eccl. catholique romaine du Canton de Vaud	766'409.00
VS Diocèse de Sion	292'500.00
NE Fédération catholique-romaine neuchâteloise	75'089.00
GE Eglise catholique romaine-Genève	221'797.00
JU Collectivité eccl. cant. cath.-romaine de la République et Canton du Jura	187'978.00

Total I 13'672'238.95

NE Fédération catholique-romaine neuchâteloise	25'000.00
GE Eglise catholique romaine-Genève	11'982.00

Total II 13'709'220.95

*) Anteil Rückvergütung Seelsorge BAZ 2025 an Kirche-Schweiz-Beitrag 2025

Sonderfinanzierung Aufarbeitung Missbrauch / Financement spécial de l'étude sur les abus 2025

ZH Röm.-kath. Körperschaft des Kantons Zürich	78'698.00
BE Röm.-kath. Landeskirche des Kantons Bern	22'667.00
LU Röm.-kath. Landeskirche des Kantons Luzern	39'196.00
UR Röm.-kath. Landeskirche Uri	3'477.00
SZ Römisch-Katholische Kantonalkirche Schwyz	18'043.00
OW Verband röm.-kath. Kirchgemeinden des Kantons Obwalden	3'850.00
NW Röm.-kath. Landeskirche des Kantons Nidwalden	5'754.00
GL Verband der röm.-kath. Kirchgemeinden des Kantons Glarus	1'611.00
ZG Vereinigung der Kath. Kirchgemeinden des Kantons Zug	23'499.00
FR Corporation ecclésiastique cath. du Canton de Fribourg	21'263.00
SO Röm.-kath. Synode des Kantons Solothurn	12'183.00
BS Röm.-kath. Kirche des Kantons Basel-Stadt	5'415.00
BL Röm.-kath. Landeskirche des Kantons Basel-Landschaft	11'080.00
SH Röm.-kath. Landeskirche des Kantons Schaffhausen	2'505.00
AR Verband röm.-kath. Kirchgemeinden des Kantons Appenzell A.Rh.	2'300.00
AI Katholische Kirchgemeinden Innerrhodens	1'737.00
SG Katholischer Konfessionsteil des Kantons St. Gallen	38'485.00
GR Katholische Landeskirche von Graubünden	10'662.00
AG Röm.-kath. Landeskirche des Kantons Aargau	30'407.00
TG Katholische Landeskirche des Kantons Thurgau	11'604.00
TI Diocesi di Lugano	10'504.00
VD FEDEC - Fédération eccl. catholique romaine du Canton de Vaud	22'400.00
VS Diocèse de Sion	21'277.00
NE Fédération catholique-romaine neuchâteloise	2'925.00
GE Eglise catholique romaine-Genève	12'965.00
JU Collectivité eccl. cant. cath.-romaine de la République et Canton du Jura	5'494.00

Total III 420'001.00

Total II + III Mitgliederbeiträge und Sonderfinanzierung / Contributions et financement spécial 14'129'221.95

Mitfinanzierung / Cofinancement

Beiträge an Institutionen / Contributions aux institutions

(gesprochen im 2025 pro 2026)

	CHF	CHF
Schweiz. Pastoralsoz. Institut SPI/Pastoralkommission PK/Bildungsrat	562'020	
plusbildung. Ökum. Bildungslandschaft Schweiz (ehemals KAGEB)	40'800	
Katholische Schulen der Schweiz KSS, Luzern	45'900	
oeku Kirche und Umwelt, Bern	25'500	
Interreligiöse Arbeitsgemeinschaft IRAS/COTIS, Zürich	40'800	
Koordinationsstelle für Seelsorge im Gesundheitswesen SeeliG	110'000	
<i>Gesamtschweizerisch Fachstellen</i>		825'020.00
Cath-Info, Lausanne	1'060'800.00	
Associazione ComEc, Lugano	285'600.00	
Katholisches Medienzentrum, Zürich	1'183'200.00	
<i>Sprachregionale Medienarbeit</i>		2'529'600.00
Centre catholique romand de formations en Eglise (CCRFE), Freiburg	881'280.00	
Religionspädagogisches Institut (RPI) / Fachzentrum Katechese, Luzern	282'030.00	
Theologisch-pastorales Bildungsinstitut der deutschschweizer Bistümer	654'840.00	
Aus- und Weiterbildung in Seelsorge (AWS), Bern	51'000.00	
<i>Sprachregionale berufsbezogene Bildungsangebote</i>		1'869'150.00
Centre Romand de Pastorale Liturgique (CRPL)	150'000.00	
Service Multimédia des Eglises (SME), Lausanne	25'500.00	
Aumôniers et permanents romands (FRCR)	18'360.00	
Centro Liturgia Pastorale e Commissione Arte Sacra, Lugano	40'800.00	
Ufficio diocesano per l'istruzione religiosa scolastica (UIRS), Lugano	35'700.00	
Associazione Biblica della Svizzera Italiana (ABSI), Lugano	5'100.00	
Deutschschweizerisches Liturgisches Institut (LI), Freiburg	306'000.00	
Schweizerischer Katholischer Kirchenmusik Verband (SKMV)	15'300.00	
Fachbereiche der Kath. Landeskirche Graubünden	10'200.00	
Informationsstelle Kirchliche Berufe (IKB), Luzern	83'640.00	
Deutschschweiz. Ökum. Arbeitsstelle für Gefängnisseelsorge, Zürich	20'500.00	
Seelsorge.net, Zürich	71'400.00	
<i>Sprachregionale Fachstellen</i>		782'500.00
Fondation Jeunesse et Vocations (FJV), Lausanne	168'300.00	
Azione Cattolica Giovani (ACG), Lugano	10'200.00	
Commissione diocesana per la Pastorale giovanile (CDPG), Lugano	10'200.00	
Jungwacht Blauring Schweiz, Luzern	489'600.00	
Verband katholischer Pfadi (VKP), Luzern	127'500.00	
Deutschschweiz. Arbeitsgruppe f. MinistrantInnenpastoral (DAMP), Luzern	81'600.00	
Deutschschweizer Fachstelle für offene kirchliche Jugendarbeit (OKJ), Luzern	108'630.00	
<i>Sprachregionale Jugendarbeit</i>		996'030.00
Communauté Romande de l'Apostolat des Laïcs (CRAL), Fribourg	61'200.00	
Schweizerischer Katholischer Frauenbund SKF, Luzern	173'400.00	
<i>Erwachsenenverbände</i>		234'600.00
<i>Schweizer Bischofskonferenz, Migrantepastoral, Freiburg</i>		1'530'000.00
<i>Projekt- und Nachtragskredit (je 1/3 134'366.65)</i>		403'100.00
Total		9'170'000.00